

L'ENGAGEMENT EN THÈSE

Préambule

Vous êtes étudiant(e) en Master II ou vous êtes déjà diplômé de Master II et vous souhaitez vous engager en thèse, ce document a été réalisé pour vous, dans le but de vous informer sur l'ensemble des éléments à savoir lorsque vous vous lancerez dans cette démarche. Le travail de thèse n'est pas une décision qu'il faut prendre à la légère, c'est un engagement d'une durée d'au minimum trois ans qui, en dehors de la grande richesse intellectuelle qu'il vous apportera, exigera aussi une importante charge de travail et quelques sacrifices. Ce document a pour objectif la présentation des modalités d'entrée à l'École Doctorale, le travail de thèse et le métier d'enseignant-chercheur. Les aspects administratifs et universitaires du métier de doctorant seront présentés pour vous sensibiliser en tant que futurs thésards, aux possibilités offertes par ce choix de formation, afin de vous guider au mieux dans vos démarches à venir.

Les différentes étapes

- 1) - L'avant-thèse
- 2) - Pendant la thèse
- 3) - L'après thèse

La liste et les travaux des titulaires HDR et MCU sont disponibles sur le site du CAPS (<http://capsea4050.labo.univ-poitiers.fr/>). Vous trouverez également l'organisation du laboratoire et de ses membres, organisation dont il est préférable d'avoir connaissance avant même l'engagement en thèse.

- La co-tutelle : La co-tutelle de thèse vous permet une double (voir triple) direction de votre travail avec un titulaire ne dépendant pas de votre laboratoire d'origine. Elle est utilisée dans un cadre international. La co-tutelle exige que vous passiez au moins un tiers du temps de thèse dans le laboratoire de votre co-directeur. Des aides à la mobilité vous seront alors proposées par l'École Doctorale. À l'issue de la soutenance, vous obtenez le titre de docteur dans les deux pays.

- Les différents financements et leurs spécificités : Il existe différentes possibilités, d'auto-financement ou de financement que vous devez connaître. Attention dans le cas d'une recherche de financement, il est **nécessaire d'anticiper (parfois un an à l'avance)**, l'ensemble des démarches. La principale difficulté de cette configuration est....

➤ L'auto-financement : La plupart des doctorants en clinique ne sont pas financés (par désir ou par défaut). En effet beaucoup privilégient le choix de maintenir une activité professionnelle. Ce choix offre la possibilité d'être confronté à une clinique susceptible d'alimenter la thèse, ou simplement pour l'intérêt pour la pratique. La principale difficulté de cette configuration est son aspect chronophage, puisque lier activité professionnelle, vie privée, travail de thèse et toutes les exigences (principalement de formations) que cela implique et qui nécessite une grande organisation.

Les conditions administratives pour candidater en thèse sans financement :

- Être titulaire d'un Master II avec mention bien (le cas échéant, il est nécessaire d'obtenir une lettre circonstanciée du futur directeur à remettre à l'ED).

- Dossier d'admission complété et renvoyé dans les délais impartis (souvent avant début Mai).

➤ Les allocations : les allocations sont ouvertes sur concours tous les ans et sont de trois types : Ministérielles, Régionales et co-financées (moitié ministère, moitié région). Tout type d'allocation offre un financement mensuel (sur trois ans) de 1370€ ou 1635€ nets (selon qu'il y

ait ou non une charge de cours de moniteur de 64h). Le monitorat (possible à partir de la seconde année) exonère également des frais d'inscription (environ 400€). **Attention** : le financement fait de vous un salarié à temps plein, ce qui vous interdit de maintenir une activité clinique ou salariée rémunérée en parallèle (en dehors du terrain de recherche, qui doit être non rémunérée).

Les conditions administratives pour candidater en thèse avec financement :

- Être titulaire d'un Master II mention bien (le cas échéant, il est nécessaire d'obtenir une lettre circonstanciée du futur directeur à remettre à l'ED). NB : La mention très bien est ici fortement recommandée.
 - Une publication préalable des axes de recherches (environ 3 pages) est nécessaire à effectuer auprès de l'École Doctorale de rattachement (courant Février-Mars).
 - La constitution du dossier de candidature, à la fois administrative et projet de recherche, est à rendre en général en Avril-Mai.
 - Dans le cas de l'acceptation par l'ED du dossier écrit, vous serez convoqué à une audition devant jury universitaire (environ 15 personnes), à la mi-Mai.
- Le contrat d'ATER : À partir de la 3^{ème} année de thèse, un doctorant non financé peut tenter d'obtenir un poste d'Attaché Temporaire à l'Enseignement et la Recherche. Il doit effectuer un service de 192h de cours dans l'année en poursuivant sa thèse en parallèle. Le poste est renouvelable l'année suivante, mais pas au-delà. **Attention** : le poste d'ATER fait de vous un salarié à temps plein, ce qui vous interdit de maintenir une activité clinique ou salariée rémunérée en parallèle (en dehors du terrain de recherche, qui doit être non rémunérée).
- La bourse CIFRE : Le Ministère chargé de la recherche a confié à l'ANRT la mise en œuvre de la Convention Industrielle de Formation par la Recherche. Son objectif est de favoriser le développement de la recherche partenariale publique-privée et de placer les doctorants dans des conditions d'emploi. L'entreprise vous recrute en CDI ou CDD et vous confie une mission de recherche stratégique pour son développement socio-économique. Le salaire d'embauche ne peut être inférieur à 23 484 € annuel brut. Les travaux constitueront l'objet de votre thèse en tant que salarié-doctorant. La bourse CIFRE reste rare en clinique.
- Les autres types de financements : Il existe d'autres types de financements privés ou publics, ainsi que des contrats de recherche dans et en dehors de l'Université. De nombreux sites sont dédiés aux appels d'offres, nous vous invitons à effectuer des recherches le plus tôt possible.

2) - Pendant la thèse



Tout au long des trois années de thèses, vous ne pouvez malheureusement pas vous « contenter » de rédiger vos 300 pages, des exigences vous sont demandées en parallèle ! Lisez-les attentivement si vous ne souhaitez aucune mauvaise surprise durant votre parcours.

- La journée de rentrée des Écoles Doctorales (souvent organisée courant Octobre) est obligatoire (mais un repas au restaurant est offert) !
- **Les formations doctorales sont obligatoires et au nombre de 90h** (à répartir en 30h de formation de spécialisations, 30h de formation thématiques et 30h de formation transversales). Le programme vous sera donné lors de la réunion de rentrée. Attention : cette obligation de formation peut s'avérer très contraignante pour les doctorants non financés qui doivent parfois poser des jours de congés pour y assister.

Toutefois, pour ces doctorants, une équivalence de 30h est accordée aux salariés à plein temps. Les formations ont un volume horaire plus important et moins souple pour les doctorants allocataires. L'ensemble des colloques et autres manifestations que vous suivez sont susceptibles de vous valider des heures de crédits, il suffit d'adresser un email à la secrétaire de l'Ecole Doctorale qui étudiera les dossiers au cas par cas.

- Une audition de mi-parcours est organisée à l'issue de la seconde année dans laquelle vous devez faire état de l'avancée de votre travail auprès d'un jury de deux personnes.
- Les charges de cours peuvent vous être proposées (vacations de TD d'un maximum de 96h) ou imposées si vous êtes financé (monitorat 64h, ATER 96h).
- L'activité scientifique : il est bon de démarrer votre activité scientifique dès votre première année de thèse en publiant des articles (vous pouvez solliciter les chercheurs titulaires pour cela ou d'autres doctorants), en participant activement à des colloques.
- La participation à la vie du laboratoire est importante et formatrice. Le séminaire de laboratoire avec une présentation de l'avancée du travail (une journée/semestre) est obligatoire (?) : Décembre et Juin).
- Pour les doctorants bénéficiant d'une allocation Régionale ou co-financée, des missions obligatoires vous seront demandées : tutorat, article dans un journal local, promotion de la recherche, veille en entreprise...
- Les demandes de réinscriptions au-delà de la 3^{ème} année seront qualifiées de « dérogations exceptionnelles » et discutées en conseil doctoral.
- La fin de thèse est constituée de :
 - La constitution du jury
 - L'autorisation de soutenance
 - La soutenance et sa délibération
 - À l'issue de la soutenance le titre de Docteur est attribué avec une de ces mentions : honorable, très honorable, très honorable avec félicitations du jury.
 - Libre à vous d'effectuer ensuite (selon accord du jury) un travail de diffusion et valorisation de votre thèse.

3) - L'après thèse



- Vous pouvez choisir de concourir au prix de thèse (gain d'environ 1000€). Différents prix de thèse existent selon les thématiques.
- Vous pouvez effectuer un post-doctorat rémunéré. **Attention** dans une autre université que la vôtre.
- Si vous n'avez pas obtenu de poste d'ATER en 3^{ème} année, vous pouvez le demander l'année suivant la soutenance.
- Pour postuler à un poste de MCU (enseignant chercheur), vous devez obtenir votre qualification CNU (conditions d'admission) :
 - Un bon rapport de thèse
 - Deux publications dans des revues qualifiantes et à diffusion (dont au moins une en 1^{ère} auteur)
 - Minimum de 60h d'enseignement
 - Activité scientifique et vie de laboratoire
- Le métier de MCU offre une évolution de carrière vers la soutenance d'une HDR puis, éventuellement d'un poste de Professeur.

Pour des compléments d'information

<http://ccl.ed.univ-poitiers.fr/>

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid20185/le-doctorat.html>

<http://www.poitou-charentes.fr/accueil.html>

<http://www.univ-poitiers.fr/>

<http://capsea4050.labo.univ-poitiers.fr/>

Images extraites de : Tis, 2012, *La thèse nuit gravement à la santé : Le dico du doc*, Broché

The logo consists of the letters 'CAPS' in a stylized font. The 'C' and 'A' are blue, while the 'P', 'S', and 'S' are black. The letters are bold and modern.

Clinique de l'Acte & PsychoSexualité

Département de psychologie

3, Rue Théodore Lefebvre (Bât. A4)

86000 POITIERS Cedex

Secrétariat tél : 05.49.45.47.30

<http://capsea4050.labo.univ-poitiers.fr/>